

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

N° DEL 2019.07.03/109

Thème : TRAVAUX 2

**Objet :** Réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur le réseau d'eaux pluviales de la commune en sortie de bassin de rétention secteur Colaud (ZAC cœur de ville).

**Convocation :**

**Date :** 27/06/2019

**Affichage :** 27/06/2019

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 20

**Nombre de suffrages exprimés :** 30

Le **mercredi 3 juillet 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, RASTELLO Ann, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
JALADE Jacques donne pouvoir à PROREL Alain;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
FABRE Mireille donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, JIMENEZ Claude, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**Rapporteur : POYAU Aurélie**

La délibération n° 2019.05.15/079, autorisait Monsieur Le Maire à signer la convention d'expérimentation entre la commune, la SPL ESHD et l'entreprise Save Innovations, concernant la mise en place et le suivi d'une microcentrale hydroélectrique (ou picoturbine) raccordée au réseau d'eaux pluviales de la commune.

L'installation de ce dispositif nécessite les travaux suivants:

- La réalisation des terrassements et du génie civil (ouvrage de soutènement du talus) aux abords de la microcentrale.
- La réalisation des regards de visite au niveau du réseau d'eaux pluviales existant pour raccorder la picoturbine (travaux de VRD)
- La fourniture et mise en place de la picoturbine et de son armoire de commande. Y compris câblage, raccordement et mise en service.
- La fourniture et mise en place de la station de surveillance du bassin de rétention des EP. Y compris câblage, raccordement et mise en service.

Le coût de l'opération s'élève à 67 326,00 €.

- 40 326,00 € : Terrassement, génie civil et VRD
- 27 000,00 € : Matériels (picoturbine, débitmètre, sondes capteurs et armoire de commande)

Le plan de financement est le suivant :

Aides publiques :	
Union Européenne	5 700,00
Région	21 000,00
Autofinancement (réparti entre la commune et ESHD suivant la convention d'expérimentation)	30 626,00
Autre	
AMI* VALOREM	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>67 326,00</b>

\*AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

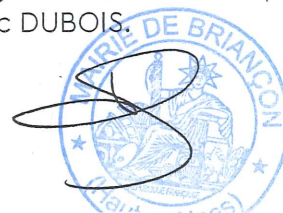
POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 2 DEL 2019.07.03/109

PUBLIÉ LE **16 JUIL. 2019**

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,  
Éric DUBOIS.



Handwritten notes area with seven horizontal lines.

